



## Mémoire présenté dans le cadre de l'Examen stratégique de la Société Canadienne des Postes (ESSCP)

Le Conseil régional FTQ en Outaouais se réjouit de pouvoir présenter un mémoire au comité consultatif de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes (ESSCP).

Nous tenons à vous présenter ce mémoire parce que nous avons de grandes inquiétudes à l'égard de l'avenir du service postal public et universel au pays.

En tant qu'utilisateurs du service postal, nous nous préoccupons de la nature des changements qu'examine présentement le comité de l'ESSCP, telle la déréglementation de notre service postal public. Le Conseil régional FTQ en Outaouais dépend du service postal, afin de rejoindre plus de 25 000 membres sur tout le territoire de l'Outaouais.

Dans l'ensemble, la déréglementation totale des services postaux n'a pas produits de bons résultats. Pourquoi vouloir faire ici quelque chose qui ne fonctionne pas ailleurs. Nous nous inquiétons énormément des conséquences qui en résulteraient pour nos membres :

- La déréglementation du service postal dans d'autres pays a généralement entraîné des pertes d'emplois, une diminution des services et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises.
- Récemment, une étude indépendante sur le secteur postal déréglementé du Royaume-Uni a permis de constater que la libéralisation n'avait apporté « aucun avantage significatif aux petites entreprises ou aux particuliers ».
- Seuls quelques pays ont à leur actif une longue expérience de la déréglementation postale. Il serait logique d'attendre pour voir ce qui se passe dans d'autres pays avant de procéder à des changements irrévocables à notre service postal public et universel.
- Il n'existe aucune raison valable de modifier le privilège exclusif sur la poste-lettres, mécanisme qui permet de financer le service postal universel. Nous bénéficions actuellement d'un des tarifs postaux de base les plus bas des pays industrialisés. Nos services postaux sont universels et abordables, ce qui est un véritable tour de force dans un pays qui occupe le deuxième rang mondial quant à sa superficie.
- Ailleurs, la déréglementation ne s'est pas avérée une bonne solution pour la population. Les utilisateurs des services postaux déréglementés ont un tarif postal plus élevé que le nôtre. Le tarif de base en Suède a augmenté de 90 % depuis 1993, date à laquelle la poste a été déréglementée. Pendant cette même période (de 1993 à 2005), le tarif postal de base au Canada n'a augmenté que de 21 %.
- Depuis sa déréglementation en 2006, la Royal Mail du Royaume-Uni subit d'intenses pressions de la part de concurrents. Résultat : ses volumes de courrier

et ses recettes sont en baisse. La Royal Mail affirme qu'une hausse des tarifs de la poste-lettres est inévitable et que le service universel est menacé.

- Notre service postal n'est pas brisé. Tout ce qu'il lui faut, ce sont peut-être des améliorations.
- Si le gouvernement affaiblit ou supprime le privilège exclusif, le mécanisme qui permet de financer le service postal public, Postes Canada pourra difficilement améliorer ce service.

La FTQ en Outaouais a également d'autres préoccupations : La déréglementation nuirait dangereusement à la sécurité du courrier et à la protection des renseignements personnels. À l'heure actuelle, la loi interdit à quiconque d'ouvrir ou d'altérer du courrier sans la permission du destinataire ou sans mandat judiciaire.

Postes Canada a recours à des services de sécurité hautement qualifiés dont la principale responsabilité est d'assurer la sécurité du courrier. Les principaux établissements postaux sont équipés de systèmes de sécurité sophistiqués. Par conséquent, les expéditeurs et les destinataires de courrier peuvent raisonnablement avoir confiance que la sécurité et la confidentialité de leur correspondance personnelle ou commerciale seront assurées.

Lorsque le marché postal sera ouvert à la concurrence, il sera pratiquement impossible pour le gouvernement canadien de veiller à ce que la multitude de fournisseurs de services de livraison du secteur privé respecte les lois ou règlements relatifs à la sécurité du courrier.

En tant que citoyennes et citoyens, les membres de le FTQ, sont directement concernés par l'avenir de notre service postal public. Ainsi, le fait que le gouvernement ne tiennne pas d'audiences publiques nous inquiète. Tout examen de Postes Canada devrait comprendre des audiences publiques. Le gouvernement ne devrait prendre aucune décision relativement au service postal public tant qu'il n'aura pas mené de consultation en bonne et due forme auprès de la population. En outre, le gouvernement devrait prolonger la durée prévue pour le dépôt des mémoires.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez bien voulu accorder à nos préoccupations.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées,

Président, Conseil régional



Patrick Langevin

Conseiller régional FTQ



Dino Lemay